

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du vendredi 27 novembre 2020

Date de convocation : 20 novembre 2020	Nombre de membres { présents : 19 absents : 1
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 11 décembre 2020	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 19
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 } – Décision n° B2020-15

**OBJET : Affectation de financements de projets d'électrification –
Programme A du FACÉ 2019 (1^{ères} tranches, progr. ER 2019 et ER 2020)**

L'an DEUX MIL VINGT, le VINGT-SEPT du mois de NOVEMBRE, vendredi à 9 heures, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du syndicat EAU 17, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 20 novembre 2020.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Christophe CABRI, Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE, Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, MM. Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, MM. Christophe BERTAUD, Sylvain LESPINASSE, Mmes Mariette ADOLPHE, Marcelle LYONNET, MM. Julien DURESSAY, Daniel PATTEDOIE, Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Jean-Paul GOUSSARD, Franck PETITFILS et Bernard LEPIE,
formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIT EXCUSÉS : M. Christian LUCAZEAU

Monsieur Daniel LAURENT, Sénateur de la Charente-Maritime, présent, n'a pas pris part aux délibérations.



M. le Président rappelle que, pour le sous-programme A du FACÉ 2019 (renforcement) dans le programme d'électrification ER 2019, le Comité, réuni le 12 avril 2019, a voté un montant de travaux de 2 343 750 euros (HT), montant ramené à 2 073 727,50 euros (HT) par le Comité, le 28 février 2020.

M. le Président propose au Bureau d'affecter une première part du montant de travaux permis par la dotation 2019 du sous-programme A du FACÉ, soit 131 700 euros (HT) à une première tranche composée des trois opérations suivantes dans le programme ER 2019 :

N° de dossier	Commune	Adresse – lieu-dit	Estimation (euros HT)
ER158-1012	Ferrières	Rue de la Croix de Paille	47 500
ER305-1002	Rouffignac	Chez Bruneau	9 900
ER364-1001	St-Martial-sur-Né	Rue de la Petite Champagne	74 300
Total			131 700

Par ailleurs, le Comité, réuni le 28 février 2020, a prévu que des opérations du programme d'électrification ER 2020 puissent bénéficier des fonds de ce sous-programme A du FACÉ 2019 qui n'auraient pu être affectés dans le programme d'électrification ER 2019, dans la limite de 1 500 000 euros (HT).

M. le Président propose au Bureau d'affecter une deuxième part du montant de travaux permis par la dotation 2019 du sous-programme A du FACÉ, soit 549 300 euros (HT) à une deuxième tranche composée des 23 opérations suivantes dans le programme ER 2020 :

N° de dossier	Commune	Adresse – lieu-dit	Estimation (euros HT)
ER022-1012	Asnières-la-Giraud	Rue de la Tranche	15 100
ER045-1004	Beurlay	Plaisance	8 900
ER049-1000	Blanzay-sur-Boutonne	La Petite Boutonne	23 900
ER100-1002	Chérac	La Cour	24 400
ER109-1000	Clavette	Chemin des Billettes	6 700
ER121-1005	La Couarde-sur-Mer	Chemin de la Grifforine	21 200
ER150-0036	Les Eglises-d'Argenteuil	Rue de Saintonge	61 200
ER150-1005	Les Eglises-d'Argenteuil	Rue des Fontaines	600
ER173-1004	La Genétouze	La Grande Case	18 800
ER209-1003	Lonzac	Rue de la Procession	1 700
ER211-1002	Loulay	Rue de la Gare	33 400
ER226-1008	Mazeray	Poste "Mazeray"	500
ER257-1005	Néré	Rue de l'Amérique	12 500
ER260-1006	Neuvicq	Place de l'Eglise	5 600
ER265-1002	Nieulle-sur-Seudre	Rue des Cyclamens	22 600
ER309-1012	St-Aigulin	La Croix des Gabrielles	20 000
ER328-1012	St-Fort-sur-Gironde	ZA Mon Devis	6 500
ER338-1003	St-Georges-du-Bois	Fortunezay	126 300
ER339-1014	St-Germain-de-Lusignan	Aérodrome	27 200
ER348-1004	St-Jean-d'Angle	Poste "le Ballet"	17 000
ER355-1002	Ste-Lheurine	Bourg	12 600

N° de dossier	Commune	Adresse – lieu-dit	Estimation (euros HT)
ER428-1006	Sonnac	Rue de Gadeuille	18 800
ER439-1004	Taugon	Rue du Rivaud	63 800
Total			549 300



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Accepte les propositions qui viennent de lui être présentées.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Pour copie certifiée conforme,
Le Président,
François BRODZIAK*